

Eligibilité et démarches en vue d'une mobilité internationale

Conditions d'éligibilité

Pour garantir la réussite du séjour, certains critères à remplir sont indispensables :

➤ **Pour un semestre académique**

- Niveau d'anglais B2 minimum
- Dossier académique conforme
- Maximum 20h d'absences injustifiées

➤ **Pour un double diplôme**

- Sélection des meilleurs dossiers académiques
- TOEIC $\geq$ 785
- Motivation pour une mobilité longue

➤ **Pour un stage international**

- Stage hors zones de conflit
- Convention tripartite validée

Accord obligatoire de l'entreprise pour les apprentis

Démarches pour partir en mobilité internationale

Un accompagnement complet est assuré par le Service des Relations Internationales durant la phase préparatoire du projet de mobilité.

➤ **Cycle Initial :**

- **Choisir sa destination**

- Consulter la liste des universités partenaires et des programmes accessibles.
- Vérifier les prérequis académiques (niveau, matières) et linguistiques (anglais, autre langue).

- **Préparer le dossier de candidature**

Dossier à transmettre au Service RI dans les délais annoncés :

- Lettre de motivation en anglais ;
 - CV en anglais ;
 - Attestation de niveau de langue (niveau B2 minimum / TOEIC $\geq$ 785 selon les programmes) ;
 - Éventuels documents complémentaires demandés par l'université d'accueil.
- **Validation pédagogique**
 - Choisir les matières à suivre à l'étranger ;
 - Faire valider ces matières par l'équipe pédagogique (équivalence de crédits, cohérence avec la formation ECAM-EPMI).
- **Vérification de l'éligibilité**

Le Service RI vérifie :

- moins de 20h d'absences injustifiées sur les deux dernières années ;
- résultats académiques compatibles avec un départ ;
- inscription administrative à jour à l'ECAM-EPMI.

Soumission à l'université d'accueil

- Transmission du dossier complet via ECAM-EPMI ;
- Suivi des instructions envoyées par l'université partenaire (lettre d'acceptation, inscription en ligne, logement, etc.).

➤ **Apprentis :**

La mobilité se fait **en accord avec l'entreprise** et dans le respect du contrat d'apprentissage.

1. Identifier le projet de mobilité

- Trouver une mission ou un stage à l'international, de préférence via :
 - une antenne à l'étranger de votre entreprise, ou
 - une entreprise partenaire de votre entreprise.

2. Obtenir l'accord de l'entreprise

- Négocier et valider avec l'entreprise :
 - les dates de départ et de retour ;
 - la durée de la mobilité (Minimum 9 semaines) ;
 - les missions confiées sur place.

3. Demande officielle auprès du Service RI

- Envoyer une demande formelle de mobilité internationale, accompagnée :
 - de l'accord écrit de l'entreprise,
 - d'une description synthétique de la mission à l'étranger.

4. Validation pédagogique du projet

- Validation par le responsable pédagogique / responsable de filière :
 - adéquation des missions avec la formation d'ingénieur ;
 - conformité avec les attentes du diplôme et de la CTI.

5. Demande de financement (OPCO, le cas échéant)

- Montage et dépôt du dossier de financement auprès de l'OPCO par l'entreprise ou l'organisme compétent ;
- Suivi de l'accord de prise en charge.

6. Mise en place de la convention tripartite

- Rédaction et signature de la convention de mobilité et des annexes par :
 - l'étudiant,
 - l'entreprise,
 - ECAM-EPMI.

7. Finalisation du dossier et préparation au départ

- Compléter le dossier avec l'ensemble des documents requis (assurances, titre de séjour/visa, coordonnées à l'étranger, etc.) ;
- Recueillir la signature finale de toutes les parties ;
- Préparer concrètement le départ (logement, transport, sécurité, santé).